



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 268, en Sc. indus. de l'ingénieur option informatique et numérique, de la composante IUT La Roche Sur Yon est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ANDRIEUX	GUILLAUME	PR	63
M.	FEUVRIE	BRUNO	MCF	63
Mme	FRAIOLI	SABINE	AGREGE	H8010
M.	FROPPIER	BRUNO	MCF	63
Mme	SEIDNER	CHARLOTTE	MCF	61

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente

Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 267, en Economie et gestion, de la composante IUT La Roche Sur Yon est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CONDE	ANA-BEGONA	MCF	14
M.	ERTZSCHEID	OLIVIER	MCF	71
M.	GUINET	THIERRY	AGREGE	H8010
Mme	TOUATI BEN ALI	ZEINEB	MCF	71

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente
Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 261, en Economie et gestion, de la composante IUT DE SAINT NAZAIRE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BEDE	DIDIER	MCF	6
Mme	CHALLIER	HELENE	CERTIFIE	H0202
M.	DELAVAUT	BORIS	AGREGE	H8052
M.	LEKLOU	ALI-NORDINE	PR	60
Mme	LERAY	CLAUDE-HELENE	P.L.P.	H8036
Mme	LYONNET	BARBARA	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente
Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 260, en Economie et gestion, de la composante IUT DE SAINT NAZAIRE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BALCI	ROSE	AGREGE	H1300
M.	FEDELE-BENOIT	ANTONY	CERTIFIE	H8052
M.	FORTIN	GWENOLE	MCF	71
Mme	GUGUEN-GICQUEL	INES	MCF	6
Mme	JACOB	CELINE	MCF	6
M.	LOUIS	DIDIER	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente
Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 258, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie des constructions, de la composante UFR SCIENCES ET TECHNIQUES est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BONNET	STEPHANIE	PR	60
M.	CLERC	ROMAIN	MCF	60
M.	EL SOUEIDY	CHARBEL	MCF	60
Mme	ENEE	ANNE SOPHIE	AGREGE	H3000
M.	RAVEL	OLIVIER	MCF	29

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente
Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 257, en Sciences de la vie et de la terre, de la composante UFR SCIENCES ET TECHNIQUES est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AYET	JULIEN	AGREGE	H1600
M.	DELAVAUT	PHILIPPE	PR	66
M.	JAFFREZIC	OLIVIER	AGREGE	H1600
Mme	LE BRETON	MAGALI	MCF	64
Mme	LE JEUNE	HELENE	MCF	66

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17/11/2025

Madame La Présidente

Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 256, en Gestion et informatique, de la composante UFR SCIENCES ET TECHNIQUES est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ATTIOGBE	JEREMIE CHRISTI	PR	27
M.	DELAHAYE	BENOIT	MCF	27
Mme	QUEUDET	AUDREY	MCF	27
M.	REMM	JEAN-FRANCOIS	CERTIFIE	H1300
Mme	SERRANO ALVARADO	PATRICIA	MCF	27

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente

Carine BERNAULT





MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 263, en Anglais, de la composante UFR SCIENCES ET TECHNIQUES est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DE BONT	LESLIE	AGREGE	H0422
M.	LEDUC	DOMINIQUE	PR	30
Mme	SUBTIL	CATHERINE	AGREGE	NC
M.	VINCENT	EMMANUEL	AGREGE	H0422

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17/11/2025

Madame La Présidente

Carine BERNAULT